

Investissement étranger—Loi

Tout devient clair comme de l'eau de roche. Les sociétés étrangères se concentrent dans les secteurs où elles peuvent gagner le plus d'argent. C'est naturel. M. Kierans l'a bien résumé dans l'alinéa suivant:

Si la propriété étrangère domine les industries minières et pétrolières, notre système fiscal l'y a bien encouragée. Non seulement nous avons chaleureusement invité le capital étranger à venir, mais nous lui avons montré où aller. Si vous investissez dans les industries de service, leur avons-nous dit, vous devrez payer des impôts sur 87 ou 90 p. 100 de vos bénéfices. D'un autre côté, dans l'industrie de l'extraction des métaux, vous ne paierez des impôts que sur 13 p. 100, et dans celle du pétrole, que sur 5.7 p. 100 de vos bénéfices. En fait, l'invitation disait: «Venez nous exploiter».

Notre régime fiscal et les concessions accordées par une succession de gouvernements, au fil des années, ont abouti à ce contrôle écrasant de ces deux secteurs clefs de notre économie par des investisseurs étrangers.

Depuis 1968, nous avons apporté des modifications à notre régime fiscal, mais les sociétés engagées dans la mise en valeur du pétrole et des minéraux jouissent toujours de leurs situations de privilégiés. Au cours des années, le NPD a engagé les gouvernements fédéraux successifs à adopter une mesure qui permette aux Canadiens d'exercer un contrôle efficace sur leur économie et nous demandons au gouvernement de le faire, sans plus de retard.

La crise d'énergie que nous subissons actuellement qui affecte naturellement nos approvisionnements de pétrole et de gaz naturel devrait aider les Canadiens à mieux comprendre l'ensemble du problème de la mainmise étrangère ainsi que notre impuissance à y trouver une solution adéquate. Car ce n'est pas uniquement le problème de la mainmise étrangère qui nous inquiète aujourd'hui: c'est l'absence complète d'une politique énergétique nationale viable. D'une crise à l'autre, il devient de plus en plus évident que l'administration actuelle ne sait pas dans quelle voie elle doit s'engager, simplement parce qu'elle a négligé de définir une politique à long terme pour le pays. A maintes reprises, ici même, les conservateurs ont démontré qu'eux-mêmes ne sont que les porte-parole des sociétés pétrolières multinationales qui ont la haute main sur toutes nos réserves de pétrole et de gaz naturel.

Gouvernée par un régime conservateur, la province de l'Alberta envisage de confier à des sociétés multinationales l'exploitation du plus grand dépôt de pétrole au monde, les sables bitumineux d'Athabasca. Ces précieuses richesses devraient être exploitées sous un organisme public et, pour ce faire, l'Alberta devrait non seulement demander l'appui financier du gouvernement fédéral, mais aussi des autres gouvernements provinciaux et du public canadien en général. Tous les Albertains devraient comprendre que selon les plans d'exploitation de ces richesses considérables, ce n'est pas la population qui bénéficiera réellement de cette entreprise mais les sociétés pétrolières dominées par des étrangers.

Depuis le printemps dernier, nous avons été témoins d'une hausse sans précédent des prix du pétrole brut, du gaz naturel et de leurs sous-produits. Les prix des divers marchés ont affiché des hausses exceptionnelles, surtout aux États-Unis où se consomment près de 38 p. 100 de toute l'énergie mondiale. Nous n'avons pas vraiment besoin d'importer des États-Unis cette situation inflationniste dans le domaine du pétrole et du gaz. De même, il ne convenait pas de vendre notre pétrole et notre gaz aux Américains à des prix inférieurs à leur prix courant. La seule façon d'y réussir effectivement sans aggraver l'inflation au Canada, était d'imposer une taxe à l'exportation sur le pétrole et le gaz. Finalement, c'est cette mesure que

le gouvernement a prise il y a quelques mois en imposant une taxe de 40c. le baril sur nos exportations de pétrole brut et, par le fait même, un système de double prix au Canada. Cela voulait dire que le prix de notre pétrole serait inférieur de 40c. au prix courant aux États-Unis.

Cette taxe sera portée à \$1.90 le 1^{er} décembre 1973 et sera maintenue jusqu'à la fin de janvier. Cette mesure a contribué à freiner la forte inflation du prix des produits pétroliers, qui sera transmise aux autres champs d'activité économique si la taxe à l'exportation est retirée.

● (1510)

Il est intéressant de constater la très forte opposition à cette forme de taxe manifestée par les sociétés pétrolières multinationales, le gouvernement conservateur de l'Alberta et les membres de l'opposition officielle à Chambre. On a fort mal informé les Canadiens au sujet de l'imposition de la taxe à l'exportation. Je vais donc vous esquisser la situation du pétrole au Canada et le rôle que jouent les sociétés pétrolières multinationales qui la contrôlent en grande partie. Les cris d'angoisse poussés par le parti conservateur au sujet du mauvais traitement que le gouvernement aurait infligé aux sociétés pétrolières, devraient nettement mettre le peuple canadien en garde au sujet de ce qui l'attend si jamais ce groupe accède au pouvoir au pays.

L'année dernière, les sociétés pétrolières au Canada ont réalisé plus de bénéfices que jamais auparavant. Cette année, leurs bénéfices trimestriels sont considérablement plus élevés qu'en 1972. Depuis un an, le prix de tous les produits pétroliers, y compris l'essence, a sensiblement augmenté. Cette augmentation ne provenait pas de frais de production plus élevés au Canada, mais des hausses du prix du pétrole sur le marché international.

Le 1^{er} novembre 1972, le prix du pétrole brut de l'Ouest canadien a augmenté de 10c. le baril. Le 1^{er} mai 1973, il a encore augmenté de 25c. le baril. Par la suite, il y a eu une augmentation de 20c. le baril le 1^{er} juin et de 40c. le baril le 1^{er} août 1973. Cela signifie qu'au cours d'une période de neuf mois, le prix du pétrole brut de l'Ouest canadien a augmenté de 95c. le baril au total. Le prix du pétrole a donc augmenté de 37 p. 100, ce qui veut dire que les bénéfices annuels des sociétés pétrolières ont augmenté de 700 millions de dollars en un an.

Cette augmentation a forcé le gouvernement à agir et, le 4 septembre, le premier ministre (M. Trudeau) réclama le blocage de toutes nouvelles hausses de prix et annonça qu'une taxe de 40c. le baril serait imposée le 1^{er} octobre sur chaque baril de pétrole brut exporté du Canada. Cette taxe à l'exportation sera portée à \$1.90 le baril le 1^{er} décembre et sera en vigueur jusqu'à la fin de janvier. Je pourrais ajouter que les Néo-démocrates s'opposent à la suppression de cette taxe le moment venu.

Examinons maintenant les effets de cette taxe à l'exportation et les solutions de rechange possibles. Une taxe à l'exportation de \$1.90 signifie que le pétrole canadien sera vendu aux États-Unis aux prix des marchés mondiaux. Cela signifie aussi que le pétrole du marché canadien sera vendu à meilleur prix, soit \$1.90 de moins qu'aux États-Unis. Le gouvernement fédéral a promis que les provinces productrices ne perdraient pas un sou de redevance à cause de l'imposition de cette taxe. Cela s'applique à la fois au pétrole exporté et au pétrole consommé au pays. Le gouvernement a indiqué qu'il serait prêt à remettre aux provinces productrices tout excédent de recettes qu'entraînera cette taxe, pour favoriser l'exploitation du pétrole et la recherche dans ces provinces. Ces recettes, qui seront